

# **COMMUNE DE RENNAZ**

**MUNICIPALITE**



**AU CONSEIL GENERAL**

**PREAVIS No 45 / 2016-2021**

**Demande de crédit complémentaire pour  
la mise en soumission de la collecte des  
déchets urbains combustibles et des  
déchets verts**

## **Table des matières**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| 1. Préambule .....                    | 3 |
| 2. Organisation de la procédure ..... | 3 |
| 3. Prestations.....                   | 3 |
| 4. Coûts .....                        | 4 |
| 5. Conclusions .....                  | 4 |

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Préambule**

Fin 2019, des Moloks ont été installés dans 5 secteurs de la commune. Les habitants, munis d'une carte de déchets, y déposent leurs ordures ménagères dès début 2020. Ce système permet de comptabiliser le poids des sacs-poubelles afin que chacun finance sa propre utilisation.

Selon la législation, le marché doit être remis au concours tous les 5 ans. Dans ce but et afin de continuer à optimiser aussi bien la récolte des déchets que son financement, la commune de Rennaz remet en soumission la collecte des déchets urbains combustibles et des déchets verts, dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Les démarches ont débuté en juillet 2020 déjà. La Municipalité a pris contact avec le prestataire actuel et plusieurs séances ont permis d'éclaircir et de régler différents points.

Cependant, en vue de l'attribution de ce marché, la commune doit se soumettre à la procédure de marchés publics sur invitation, conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics du 24 juin 1996 et à son Règlement d'application du 7 juillet 2004. Nécessitant du temps pour franchir toutes les étapes, la Municipalité a décidé de reconduire le contrat avec l'entreprise de transport actuelle pour l'année 2021.

## **2. Organisation de la procédure**

Afin de l'accompagner dans cette démarche, dont la commune n'est pas coutumière, la Municipalité s'est adressée à un bureau spécialisé, CSC Déchets SA, bureau de conseils et services dans la gestion des déchets, l'environnement et l'écotechnologie urbaine.

Sur la base des données techniques de la collecte, les missions de ce bureau sont les suivantes :

- préparer le cahier des charges technique et le dossier d'appel d'offres afin de lancer la procédure sur invitation pour la période 2022-2025 ;
- remettre à niveau l'organisation de la collecte des déchets urbains combustibles des entreprises ;
- revoir la gestion des données ;
- revoir la facturation des déchets des entreprises par la commune ;
- collaborer avec la commune pour l'examen des offres, la proposition d'adjudication et l'élaboration du contrat.

## **3. Prestations**

Les prestations pour la procédure d'appel d'offres 2022-2025 à réaliser par le bureau technique sont listées ci-après :

- regroupement des données actuelles
- évaluation et limites des critères techniques
- établissement du planning selon la procédure sur invitation

- élaboration du cahier des charges
- détermination des critères d'aptitude et d'adjudication
- évaluation et notation des offres
- adjudication
- établissement du contrat.

Pour les étapes qui le nécessitent, la validation par la Municipalité est requise par le prestataire.

#### 4. Coûts

L'offre d'honoraire est basée sur une estimations des heures effectuées pour les différentes prestations.

Le tarif horaire est de CHF 145. - / heure. Les frais inhérents au mandat sont facturés en sus.

#### 5. Conclusions

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal no 45 /2016-2021 ;
- oui le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE :

**1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 14'000.00 à prélever sur le compte 45.318.2 « Honoraires et prestations de services » pour mettre en soumission la collecte des déchets urbains combustibles et des déchets verts ;**

**2. La situation financière de la commune est arrêtée comme suit :**

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| <b>Excédent de charges prévues au budget 2021</b>                     | <b>CHF 212'238.20</b>       |
| <b>Crédit complémentaire</b>  | <b><u>CHF 14'000.00</u></b> |
| <b>Excédent de charges selon budget 2021 et crédit complémentaire</b> | <b>CHF 226'238.20</b>       |

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février 2021.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique

  
Muriel Ferrara

La Secrétaire :

  
Carole Guérin

